

Bonjour,

Les lois en vigueur au Québec semblent présenter des lacunes en ce qui a trait à l'encadrement du secteur minier. Une saine gestion environnementale de ces sites est négligée depuis bon nombre d'années et le gouvernement du Québec tarde à se doter d'outils lui permettant de mettre un frein à certaines dérives dans la gestion des résidus, l'accaparement de territoires sensibles sur le plan écologique ainsi que la remise en état des sites.

Dans ce contexte, les citoyens du Québec ainsi que les promoteurs du projet d'agrandissement de la mine au Lac Bloom mandatent le BAPE afin d'évaluer son impact environnemental. Selon Équiterre, le projet compromettrait plusieurs dizaines d'hectare de zones humides, ainsi que des lacs, puisque les promoteurs proposent d'utiliser ces superficies pour faire l'entreposage des résidus de leurs activités. Bien que nous ayons le privilège d'occuper un vaste territoire au Québec, cette mentalité d'en disposer comme un vulgaire déchet ne résonne plus dans nos communautés. Il est temps de se doter de lois pour encadrer durablement le secteur minier au Québec et cet exemple devrait servir au BAPE afin de recommander, dans un premier temps, que cette compagnie prenne ses responsabilités et gère ses déchets de façon durable si elle compte exploiter ce nouveau site. En second lieu, cette plateforme devrait être utilisée dans le but de recommander au Gouvernement du Québec la tenue d'audience publiques sur la gestion « at large » de son secteur minier. Les gros projets miniers qui ne peuvent pas être rentable devraient tout simplement être mis sur pause. Le progrès technique va permettre de nouvelles façons de faire et ces gisements pourront éventuellement être exploités avec des risques moindres pour l'environnement.

Cordialement,

Hubert Martel, B.sc Agronomie

4695 avenue Banville, Québec

Le 10 novembre 2020